Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 2010 à Changins (VD)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 134e assemblée de la SAR

Le président François Juilland ouvre la 134e assemblée des délégués à 9 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, délégués et membres. Il salue plus particulièrement la présence de Madame Brigitta Gadient et de MM. Vincent Dietemann et Laurent Gauthier du Liebefeld. Il remercie Jakob Troxler et toute son équipe de la fédération vaudoise pour l'organisation de cette journée et la direction d'Agroscope Changins Wädenswil pour la mise à disposition des locaux.

Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2010. Il n'y a pas de remarques et l'ordre du jour est donc accepté.

On notera que plus de 150 personnes se sont déplacées à Changins. Bravo.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 59 délégués, 13 membres honoraires et 7 membres du comité, soit 79 personnes avec droit de vote.

3. Désignation des scrutateurs

MM. Philippe Kovar, Georges Cattin et Jean-Daniel Colomb sont désignés scrutateurs.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2009

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 2009 est accepté sans remarques et à l'unanimité.

5. Rapport du Président

Voir de larges extraits ci-après.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

Les rapports suivants :

compte de publicité
bibliothèque SAR
vulgarisation, sélection et élevage
assurances
contrôle du miel

sont acceptés sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances :

7.1 comptes 2009 :

Les comptes 2009 préparés par le caissier Gilbert Butty ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2010. Le caissier répond à une intervention de Marc Léchaire concernant les comptes transitoires.

7.2 rapport des vérificateurs :

Le rapport des vérificateurs proposant à l'assemblée d'accepter les comptes 2009 a été publié dans la même revue que les comptes. Le caissier indique qu'une erreur s'y est glissée : le compte de pertes et profits présente un bénéfice (non une perte) de fr. 661.90.

Les comptes 2009 sont acceptés à l'unanimité.

Pour l'exercice 2010, les sections Genève, Glâne et Gros-de-Vaud sont désignées pour la vérification des comptes.

7.3 budget 2010 :

Le budget 2010 a été publié dans la revue ; il est accepté sans discussion et à l'unanimité.

8. Concours de ruchers

8.1 Concours 2009

Erwin Noirat présente le concours de ruchers 2009 qui s'est déroulé dans la circonscription du Jura et qui a réuni 7 participants. Ils sont tous chaleureusement félicités.

8.2 Remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Guy Chételat (excusé) qui a obtenu 147/150 dans la 2e catégorie.

8.3 Concours 2010

En 2010, les sections Alpes, Chamossaire et Pays d'Enhaut sont concernées. E. Noirat lance un appel aux apiculteurs/trices de cette circonscription.

9. Compte-rendu des travaux apisuisse

9.1 Elevage

A l'aide d'un diaporama, Eric Marchand expose la situation et indique que l'OFAG a avalisé à fin janvier tous les règlements établis par la commission d'élevage apisuisse. Il lance un appel aux apiculteurs/trices qui souhaiteraient participer au programme de testage de reines.

9.2 Service sanitaire apicole

S'aidant également d'un diaporama, Jakob Troxler démontre les avantages d'un service sanitaire apicole, indique ce qu'il pourrait être et ce qu'il pourrait faire si le projet est accepté. Il indique également les exigences légales qui impliquent que l'interprofession participe à hauteur de 20% du coût total, soit fr. 150'000 pour l'apiculture suisse dans son ensemble. Cela représente environ fr. 10.– par membre.

10. Cotisation SAR 2011

Le financement du service sanitaire apicole prévoit une part de fr. 300'000.- à la charge de la Confédération et une part de même montant à charge des cantons. Les exigences légales font que la filière apicole doit supporter le 20% du coût total de fr. 750'000.-, soit fr. 150'000.- ou environ fr.10.- par apiculteur. En conséquence de ce qui précède, le président Juilland propose que la cotisation SAR soit augmentée de fr. 10.- dans le but unique de financer la part des apiculteurs dans le projet de service sanitaire apicole. Six intervenants militent en faveur du projet, chance unique qui ne se représentera pas de sitôt ou posent des questions auxquelles des réponses sont apportées. La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

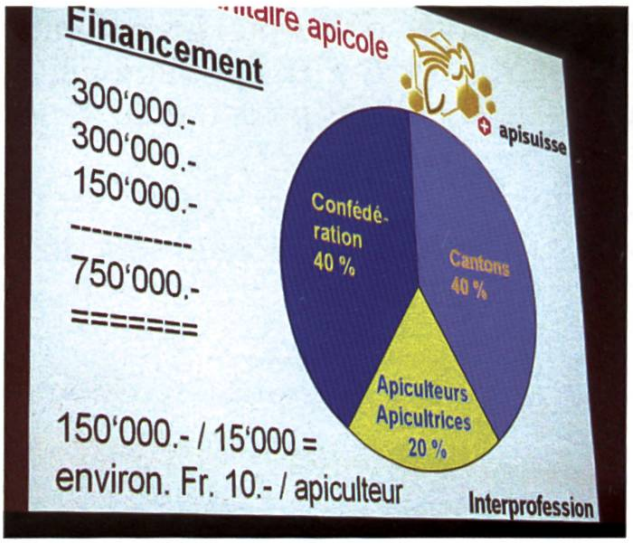

L'augmentation de la cotisation ***pour payer la part des apiculteurs dans le projet de service sanitaire apicole*** est acceptée par 78 oui, aucune opposition et une abstention.

11. Statuts et règlements

11.1 Modification des statuts

L'assemblée des délégués de la FSSA a décidé le 7 octobre 2009 de modifier le nom de FSSA/VSBV en apisuisse. Les modifications visent uniquement à remplacer le terme FSSA par apisuisse. Il en va de même pour le règlement sur le contrôle du miel.

11.2 Modification du règlement sur le contrôle du miel

Voir ci-dessus

Les modifications de ces deux documents sont acceptées à la quasi-unanimité.

11.3 Règlement sur l'usage de la marque SAR

La protection de notre raison sociale, de son abréviation et de son logo a une durée limitée dans le temps. Gilbert Butty a fait les démarches auprès de l'Institut fédéral pour la propriété intellectuelle pour faire prolonger cette protection. Comme cet institut exige dorénavant un Règlement sur l'usage de la marque, votre comité a publié ledit règlement dans la revue de mars et vous propose de l'accepter.

Le règlement est accepté à la quasi-unanimité.

12. Nomination du comité

La modification des statuts adoptée il y a une année soumet chaque membre du comité à réélection chaque année. Le président indique que l'équipe en place se représente. Il demande s'il y a des propositions pour remplacer un ou des membres du comité, étant entendu qu'il convient de proposer le cas échéant un remplaçant venant de la même fédération.

L'assemblée applaudit le comité qui est ainsi reconduit.

13. Nomination du président

A l'énoncé du point à l'ordre du jour, l'assemblée acclame son président qui est ainsi réélu pour une année.

14. Attribution du prix Bertrand

Le comité a été saisi de deux propositions. L'une est reportée à examen pour l'année prochaine et l'autre vise à attribuer le prix Bertrand à Eric Marchand. Le président rappelle qu'E. Marchand a participé de manière extrêmement active et constructive dans tous les groupes mis en place suite à l'acceptation de la motion Gadient et qui ont trait à l'élevage. Il n'a ménagé ni son temps ni sa santé pour faire aboutir un chantier colossal et primordial pour l'apiculture suisse. Sans oublier son engagement au sein de la commission d'élevage SAR, notamment dans la mise en place des ruchers de testage.

Le récipiendaire est très vivement applaudi et, très ému, prononce quelques mots de remerciements.

15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2011 et organisation 2012

L'assemblée des délégués se tiendra le samedi 19 mars 2011 sur les terres de la fédération genevoise. En 2012, ce sera le tour du Jura bernois qui accepte l'organisation.

16. Divers

Le président passe la parole à Madame Brigitta Gadient, membre d'honneur, qui fait le point sur la situation actuelle vue de Berne. Elle nous suggère notamment d'être attentifs au grand public; s'il est derrière nous grâce à notre bonne communication, la classe politique sera plus encline à tenir compte de nos problèmes et de nos besoins. Elle apporte également son ferme soutien au Liebefeld.

C'est ensuite au tour de Laurent Gauthier, nouvelle recrue du Liebefeld, de faire le point sur l'avancement des projets sur lesquels planche notre institut de recherche.

17. Conférence de Madame Annette Leimgruber

L'assemblée des délégués se termine par une conférence passionnante de la doctoresse Annette Leimgruber, allergologue/immunologue. Elle traite principalement le sujet des allergies au venin d'abeilles, respectivement de guêpes et de frelons. En excellente vulgarisatrice, non seulement elle explique le qui, le quoi, le comment, mais donne également des conseils pratiques fort utiles, notamment aux apiculteurs qui font visiter leur rucher.

Elle termine sa conférence par des propos relatifs aux piqûres de tiques. Ces dernières arrivent en effet en Suisse romande et avec elles, les risques de borréliose et d'encéphalite à tiques.

Philippe Treyvaud, *secrétaire*

A VENDRE

Tabac apicole

pour pipe et enfumoir

Fr. 8.– le kg + port

Commande minimum de 2 kg

DURUZ Albert Rte des Golards 7,
1695 Villarsel-le-Gibloux
Tél. 026 411 23 31 duruzapi@bluewin.ch

A VENDRE

à Bassecourt JURA

Rucher, équipé de10 ruches Suisse ainsi que divers matériel d'exploitation, prix à convenir

s'adresser à:
SPIESS Edouard
Tél. 032 435 54 66

Extraits du rapport de François Juilland, président de la SAR

Mesdames, Messieurs, chers délégués,

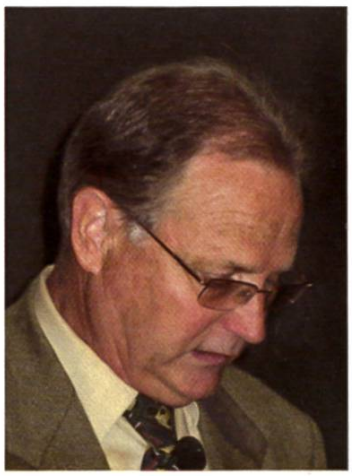

Il y a une année, à Sion, vous avez accepté une modification des statuts SAR en ramenant de 9 à 7 le nombre des membres du comité. Lors de notre 1re séance, nous nous sommes donc répartis les différents dicastères. Les principaux changements, à part la présidence décidée en assemblée, sont les suivants:

- Rose Aubry a été nommée vice-présidente
- Philippe Treyvaud a repris le secrétariat
- Erwin Noirat a repris le dicastère des assurances
- Rémy Meier assure la rubrique «conseils aux débutants»
- Votre serviteur a repris la bibliothèque et les archives.

Nous avons également attribué à chacun des membres un suppléant, afin de pouvoir assurer la continuité, quels que puissent être les problèmes de santé, d'accident ou d'incapacité quelconque que chacun peut rencontrer dans sa vie.

...

En octobre, votre comité a répondu à l'invitation d'ALP (Liebefeld) et a ainsi pu rencontrer la quasi totalité des collaborateurs de notre institut de recherches. Plusieurs motifs de satisfaction sont à signaler lors de cette rencontre: d'abord, nous avons pu constater que l'effectif du Liebefeld s'est sensiblement renforcé de plusieurs unités, surtout si l'on prend en compte les temps partiels et les doctorants. Gageons qu'ainsi mieux doté en personnel, le Liebefeld pourra, en collaboration avec les autres laboratoires de recherche apicoles du monde entier à travers le réseau COLOSS, avancer de façon significative dans la recherche de solutions que nous désirons apporter à ces désertions de ruches qui, année après année, touchent l'un ou l'autre d'entre nous, et presque systématiquement chacun à son tour. Ces problèmes de pertes de colonies, même si cela est douloureux pour l'apiculteur, ne doivent pas nous

décourager dans notre pratique apicole. Nous devons nous montrer volontaires, et, même dans les pires moments de la vie du rucher, nous devons avoir foi en l'avenir et reconstruire notre cheptel. En relisant des revues apicoles de 1910, je me suis aperçu que l'on constatait aussi, à la sortie de l'hiver, des pertes considérables. Nos anciens nous ont indiqué qu'il ne fallait pas abandonner malgré les revers subis ; suivons donc leur exemple !

Autre motif de satisfaction lors de notre passage au Liebefeld : l'effectif des chercheurs et collaborateurs francophones a aussi nettement augmenté. Cela simplifie les contacts, évidemment, mais cela nous rend surtout service pour les articles que nous publions dans la revue : ils nous parviennent pour la plupart prêts à être imprimés, sans retouche ou traduction quelconque. J'adresse mes remerciements à tous les collaborateurs du Liebefeld, notamment M. Gallmann, directeur, pour leur activité en faveur de l'abeille et des apiculteurs ainsi qu'à MM. Laurent Gauthier et Vincent Dietemann, présents à notre assemblée. M. Gauthier nous entretiendra tout à l'heure des travaux en cours. Merci aussi à l'Office vétérinaire fédéral pour la distribution à chaque apiculteur du CDRom concernant la loque. On le sait bien, tout le monde n'est pas équipé d'un ordinateur, mais chacun a une connaissance ou un petit-fils ou une petite-fille qui se fera un plaisir de vous faire visionner ce CDRom.

...

Si les groupes de travail concernant la formation et le marketing n'ont pas encore fonctionné, la Confédération soutient en effet déjà aujourd'hui ces deux domaines d'activité, par contre, les groupes concernant l'élevage et la santé ont travaillé à plein régime et leurs propositions sont devenues aujourd'hui des projets concrets. La SAR a bien évidemment pris ses responsabilités dans l'élaboration de ces concepts, puis dans leurs développements pratiques, notamment en ce qui concerne l'élevage. Nous regrettons vivement que la STA n'ait participé en rien à ces travaux (par manque de bras), et espérons que lorsque tout sera sous toit, nos amis tessinois seront partie prenante à l'un ou l'autre des projets en cours. Ces travaux furent conséquents et ont représenté une importante charge de travail pour ceux qui y ont participé. Merci donc à tous nos représentants dans ces différents groupes : MM. Eric Marchand, Charles Maquelin, Jean-Paul Bourdin en ce qui concerne l'élevage et M. Jakob Troxler pour le service sanitaire apicole.

Parallèlement à ces travaux en groupes élevage et santé, un comité de pilotage (COPIL ou POL ou Projekt Oberleitung) a suivi régulièrement l'avance-

ment des divers projets et les a validés ou au contraire émis des remarques prises en compte lors des séances de groupes suivantes. MM. Willy Debély (remplacé par votre serviteur en avril 2009) et Philippe Treyvaud furent nos 2 représentants à la POL, en compagnie de MM. Richard Wyss et Robert Sieber pour la VDRB. Merci à tous pour l'excellente collaboration qui doit régner entre nous si l'on désire faire aboutir ces projets. Vous le constatez, l'occupation n'a pas manqué pour votre comité, en particulier pour votre président et votre secrétaire qui, en plus, avec Jakob Troxler qui a remplacé Willy Debély à ce poste, sont vos représentants à apisuisse, anciennement FSSA. En outre, notre secrétaire Philippe Treyvaud a été nommé vice-président d'apisuisse.

...

Le 26 janvier 2010, tous les documents établis concernant l'élevage ont été officiellement acceptés par l'OFAG. Nous sommes donc, à ce niveau-là, parés pour développer une sélection et un élevage de qualité, dans la droite ligne de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Je remercie également Mme Gabriele Soland pour l'impulsion qu'elle a donnée à nos travaux d'élevage. La protection de nos stations de fécondation est une mesure plus que nécessaire aujourd'hui : nous tenons en effet à maintenir absolument nos 6 stations de fécondation A : Bonatschiesse, Les Toules, Moiry (protégées légalement en Valais) ainsi que Vermeilley, l'Hongrin et Petit-Mont.

...

Le travail fourni dans les sections et les fédérations avec l'appui de la SAR est une nécessité. Poursuivons donc sur la voie de la formation de tous ceux qui sont intéressés à notre passion. Nous serons notamment attentifs à ce que la motion déposée par Mme Gadient en 2004 produise pleinement ses effets, malgré des signaux négatifs qui nous parviennent ces jours-ci et qui

nous indiquent que les services de M. Hans-Rudolf Merz désirent faire des économies importantes durant ces prochaines années, notamment sur notre dos... Les propositions d'économie toucheraient la vulgarisation. Nous serons attentifs à apisuisse à défendre notre cause, notamment, s'il le faut, en intervenant auprès de nos élus à Berne qui devront se pencher sur ce programme d'économie en automne.

Je termine ce rapport en adressant les remerciements du comité à toutes celles et tous ceux qui s'engagent d'une manière ou d'une autre au service de l'apiculture, notamment aux membres des différents comités de fédérations et de sections, aux CA, aux ME, aux inspecteurs des ruchers. Mon vœu est que chacun puisse garder sa motivation intacte, malgré les déboires que peuvent connaître certains d'entre nous avec des pertes de colonies plus ou moins importantes, selon les régions et les années.

Je me dois enfin de vous communiquer une information importante : cet événement ne se produit en effet qu'une fois par année : c'est ce soir 20 mars, à 18 h 32, que le Soleil entre dans la constellation du Bélier, c'est donc le début du printemps. Le printemps, c'est la saison du renouveau pour nos abeilles, c'est la saison du développement des colonies et du plaisir de l'apiculteur, c'est surtout cette année, après un hiver long et rigoureux, la promesse du temps qui se réchauffe et qui nous permet toutes les espérances pour la saison apicole à venir.

Merci de votre attention et bonne année apicole à toutes et tous !

Séance du comité SAR du 12 avril 2010

Le comité a traité les sujets habituels qui ne posent pas de problèmes particuliers. Il a cependant pris note qu'à quelques jours de l'expiration du délai d'inscription pour le concours de ruchers, un seul participant s'est annoncé. Une réflexion globale devra être entamée. Les idées sont les bienvenues.

Le comité a étudié la question des annonces à faire paraître dans la revue concernant la vente de reines, de nucléis et de colonies. Il s'est brièvement réuni le 20 mars avant l'assemblée des délégués. Ce jour-là, il a pris la décision de soumettre ces questions à la commission d'élevage.

Le 12 avril, la commission d'élevage SAR réunie à Penthalaz a rendu ses conclusions. Le comité SAR, réuni le même jour également à Penthalaz, a fait siennes les observations de la commission d'élevage.

Il a ainsi pris les décisions suivantes:

Annonces pour la vente de reines, de nucléis, de colonies:

Les annonces pour la vente de reines ou d'abeilles provenant des trois races élevées en Suisse et reconnues par apisuisse pourront paraître si les conditions suivantes sont respectées:

- l'annonceur est membre de la SAR;
- les reines sont élevées en Suisse par un éleveur membre de la SAR;
- indications de la race et du lieu de fécondation (station A ou B ou rucher situé à...);
- la mère dont est issue la reine est obligatoirement inscrite au registre Beebreed (garantie de qualité selon les règlements adoptés le 26 janvier 2010 par l'OFAG);
- interdiction de faire figurer des éléments subjectifs (douceur, productivité, etc.).

Pour les nucléis et colonies, indication du type de traitement anti-varroas effectué (thymovar, acides, etc.), conformément aux directives du Centre de recherches apicoles (Liebefeld) et aux dispositions légales en la matière.

Annonces pour la vente de paquets d'abeilles d'origine étrangère:

Les annonces concernant la vente de paquets d'abeilles provenant de l'étranger seront refusées pour les raisons suivantes:

- impossibilité de connaître l'état sanitaire exact des abeilles;
- traitements prophylactiques non connus, voire illégaux (notamment utilisation d'antibiotiques interdite sur tout le territoire de l'Union Européenne et en Suisse);
- possibilités de fraude très élevées;
- contrôles douaniers trop facilement contournables;
- risques de pollution génétique importants.

Le comité

Des pains au miel

Après plusieurs années d'essais, je propose à mes collègues apiculteurs/trices cette recette qui permet, grâce à l'utilisation d'un maximum de miel, la préparation d'un pain délicieux et facile à faire : le plaisir d'un petit-déjeuner royal.

Pour la réalisation d'environ 1,500 kg de pain, soit par exemple 6 pains de 250 g :

Ingrédients

Farine fleur	1000 g
Miel	250 g
Lait	400 g
Eau tiède	150 g dans laquelle on délaie 20 g de levure fraîche
Sel	15 g ou 4 c.café rases
Raisins secs	selon votre envie

Le pétrissage doit être bien exécuté et la pâte obtenue sera souple et non collante.

La levée sera de 1 h 30 à 1 h 45 au chaud.

Le façonnage se fera rapidement sans trop serrer la pâte.

Laissez-la **lever une seconde fois** pendant quelque 10 minutes.

Enfournez à température de 210 à 220 degrés selon le four, pendant environ 45 à 50 minutes.

L'abeille d'Yvorne